



La PVV, elle dépend de nous tous

Les Directions PME et PRO ont décidé, unilatéralement, l'ouverture "d'une négociation sur une expérimentation de la PVV".

Or, les organisations syndicales des agences PME/PRO ont demandé depuis plus d'un an une ouverture de négociation sur la structure de la PVV

Les organisations syndicales ne se laisseront pas imposer la structure de la PVV par la direction.

Nous demandons une ouverture de NEGOCIATIONS sur la structure de la PVV

avec la Direction Entreprises France et les Agences PME / PRO.

Les incontournables de la PVV doivent être :

- 1- Déclenchement de la rémunération des ventes dès la 1ère vente,
- 2- Garantie du pouvoir d'achat (augmentation du salaire si baisse PVV) : la nouvelle PVV ne doit pas avoir d'incidence sur le niveau de rémunération variable des salariés car la rémunération variable étant un élément essentiel du contrat de travail.
- 3- Structure de la PVV : apporter une notion de qualité à la structure de la PVV. Le changement unique des indicateurs ne sert à rien.
- 4- La nouvelle PVV doit s'appuyer sur les préconisations SECAFI : plus de simplicité, de lisibilité, plus motivante, elle doit prendre en compte les risques psychosociaux...

Ces incontournables peuvent devenir une réalité !

Le succès unitaire de la bataille sur les KPI de janvier 2012 doit servir d'exemple pour tous salariés.

Ce succès démontre l'efficacité du syndicalisme quand il mène l'action pour défendre les intérêts des salariés.

Pourquoi une négociation et pas une concertation ?

Une négociation permet de protéger les salariés. En inscrivant dans un accord les éléments structurant de la PVV, l'entreprise ne pourra plus jouer avec la santé des salariés. Une concertation sert à faire croire à tous que nous marchons main dans la main avec la Direction alors que la décision n'appartient qu'à elle et elle pourra revenir dessus autant de fois qu'elle le voudra.

DERNIERE MINUTE VENDREDI 12/04/2013

La direction reste sur sa position : « pas de négociation sur la structure PVV », les organisations syndicales insistent sur cet élément majeur (prochaine réunion le 29 avril 2013).